

ATTESTATION D'ACCUEIL



Liste des pièces Nécessaires ORIGINAUX + COPIES

Concernant l'hébergeant :

- Justificatif d'identité en cours de validité (carte d'identité française, passeport, titre de séjour)
- Justificatif des ressources sur les trois derniers mois
- Dernier avis d'imposition sur les revenus
- Si vous êtes propriétaire : acte notarié ou attestation notariale, stipuler la superficie et le nombre de pièces du logement
- Si vous êtes locataire : contrat de bail stipulant la superficie et le nombre de pièces du logement
- Justification de domicile de moins de trois mois
- Timbre fiscal de 30 euros
→ Vous pouvez acheter votre timbre sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Nombre de personnes occupant le logement

Concernant la personne à héberger :

- Etat-civil : nom, prénom, date et lieu de naissance
- Même renseignements pour les personnes qui l'accompagnent
- Numéro de passeport
- Adresse complète
- Lien de filiation avec l'hébergeant
- Dates exactes de la période d'accueil (3 mois maximum)

Assurance sociale de la personne à héberger :

- Si la personne s'assure avant son départ de l'étranger** : présentation du contrat d'assurance au Consulat de France, avec l'attestation d'accueil.
- Si la personne est assurée par l'hébergeant** : présentation du Contrat d'assurance lors de la demande d'attestation d'accueil.

Informations :

- Peuvent figurer sur une même attestation d'accueil les époux avec les enfants mineurs. Une attestation supplémentaire doit être souscrite pour tout invité de plus de 18 ans
- Une visite de votre logement par la police municipale est possible afin de s'assurer que vous pouvez décemment héberger les personnes. Un rendez-vous sera fixé.